

NATIONAL LIBRARY
XXIV. Année

MAR 21 1973

NOVEMBRE 1918

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

SOMMAIRE :

R. P. CESLAS FOREST, O. P. —AU FOND DU DIVORCE

ABBÉ ARTHUR DESCHÊNES —L'APOSTOLAT PAR LE TRAVAIL

LE PÈRE GONTHIER —CORRESPONDANCE INTIME
A un ami

FRA DOMENICO —DANS L'ORDRE

ABONNEMENTS :

CANADA : \$1.00 | ETATS-UNIS : \$1.25

Avec le " ROSAIRE POUR TOUS " 15 sous en plus par année

ADMINISTRATION

LE ROSAIRE

SAINT-HYACINTHE

CANADA

MCMXVIII

La "Revue dominicaine"

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

La *Revue dominicaine*, à part sa chronique des principaux événements "dans l'Église et dans l'Ordre," publie des *articles de vulgarisation* traitant d'Écriture Sainte, de théologie, d'apologétique ou de droit canon, et même des études de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion y soit concernée en quelque manière.

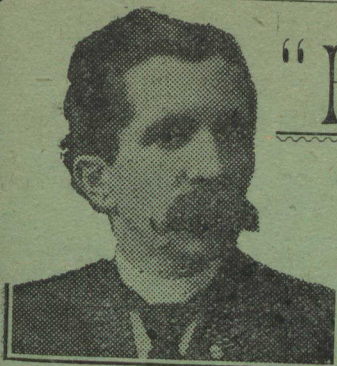
La *Revue dominicaine* n'a point de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux problèmes d'apologétique envisagés surtout au point de vue canadien.

Elle répond aussi aux consultations religieuses, et donne un compte-rendu des ouvrages dont on lui fait tenir un exemplaire.

Collaborateurs à la Revue:

RR. PP. LANGLAIS, ROULEAU, CHARLAND, BROUSSEAU, LAMARCHE, COTE, MARION, MARTIN, RICHER, TRUDEAU, LEDUC, FOREST, PERRAS, PROULX, LAFERRIERE, BISSONNETTE, des Frères-Prêcheurs; BRETON, des Frères-Mineurs; VILLENEUVE, des Oblats de Marie; MGR L.-A. PAQUET, P. A.; MM. les abbés BROUSSEAU, Chapelain du Mont Saint-Louis, Montréal; COURCHESNE, Professeur au Séminaire de Nicolet; JEANNOTTE, Professeur au Grand Séminaire de Montréal; DESRANLEAU, Chancelier du Diocèse de Saint-Hyacinthe; MELANCON, Chapelain du Pensionnat d'Outremont; DESCHESNES, Vicaire au Saint-Enfant-Jésus de Montréal; LAFERRIERE, Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe; GELINAS, Professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

*Le dernier manuscrit est remis à l'imprimeur
le 15 du mois.*



" POURQUOI

ET

COMMENT "

TELLE EST LA DEVISE DE

L'Ecole Commerciale Pratique Lalime de St-Hyacinthe, et cela indique bien ce qu'on y apprend : le pourquoi et le comment des choses ; y a-t-il un meilleur moyen de former le jugement de la jeunesse ?

Le but de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime est de former des Commerçants, des Hommes d'affaires, des Employés d'élite, en un mot, des jeunes gens capables, au sortir de l'école, de tenir avec distinction une situation enviable et de gagner largement leur vie.

Ces Cours s'adressent aux jeunes gens des deux sexes que les circonstances ont empêché de faire de longues études et qui veulent compléter pratiquement le bagage de leurs connaissances, soit pour améliorer leur position, soit pour se mettre en affaires.

Les principales matières qu'on y enseigne sont : l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie française, la sténographie anglaise, la langue et la correspondance françaises, la langue et la correspondance anglaises, la télégraphie appliquée, etc.

Conditions d'Admission : Les élèves sont admis à tout âge, sans distinction de sexe ou de nationalité.

COURS COMPLETS :	10 MOIS.....	\$95.00
	PAR MOIS...	\$10.00

Les livres sont fournis gratuitement.

Instruction supérieure pratique d'après une méthode nouvelle. Rappelez-vous que six mois passés chez le professeur Lalime valent deux ou trois ans de collège ; par conséquent économie de temps et d'argent.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ÉCRIRE OU S'ADRESSER A

EGOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE.
ST-HYACINTHE, - - QUEBEC.

S. J. MAJOR, LIMITÉE
ÉPICIERS EN GROS et
Importateurs de Vins et Liqueurs,
126 à 136 Rue York
OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile
de Sanctuaire, Clerges, Chandelles, etc.

O'Reilly & Bélanger, L^{TÉE}
MARCHANDS DE CHARBON
GROS et DETAIL — Toutes sortes.
OTTAWA

Bureau, 38, rue Sparks — Téléphone : Queen 860-861

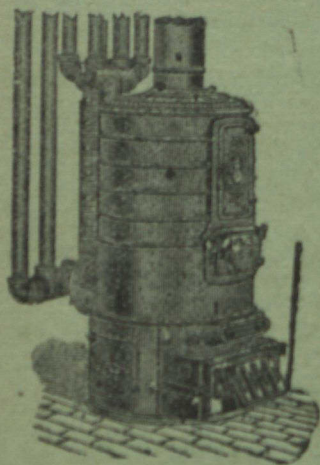
J. ALPH. LANGELIER

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage
à eau chaude et à vapeur, pour Edi-
fices Publics et Résidences Privées.
SOUMISSIONS A BREF DELAI,
SATISFACTION GARANTIE.

Références.—Eglise et Couvent des
Dominicains, Ottawa.—Collège Ste-
Anne-de-la-Pocatière.—Couvent des
Pères du Saint-Esprit, près d'Otta-
wa.—Collège du S. Cœur, Caranet,
N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises,
Ottawa.—Eglises de: Grenville, Cla-
rence Creek, Sarsfield, Cornwall,
Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc.



Tél Queen 1928

Banque d'Hochelega

Siège Social, MONTREAL.

Capital versé : \$4,000,000.

Fonds de réserve : \$3,700,000.

Total de l'Actif, au-delà de \$38,000,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

A. C. CRÉPEAU, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX

Ne Négligez aucun mal de Yeux la Vue est trop Précieuse.
Toute lunetterie non faite sur commande est toujours nuisible.
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux *Magasins-à-tout-faire*.
Rien ne remplace l'*Examen des Yeux* par un savant *Spécialiste*.
Si vous tenez à Guérir vos Yeux sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A ——— L'INSTITUT D'OPTIQUE

Voir et *Le meilleur de Montreal*
consulter le **Specialiste BEAUMIER**

144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les Cas difficiles, Désespérés : Pose Yeux Artificiels, Naturels à se tromper.

Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, lunettes, lorgnons, etc. Ses nouveaux "Verres Toric à ordre" sont garantis pour bien Voir de Loin et de Près, pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en lunetterie.
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Duckett & Duckett

ASSURANCES

Pour les Oies North British &
Mercantile, London, Liverpool
& Globe, Atlas, Northern, Com-
mercial Union, etc.

TAUX SPECIAUX POUR LES EGLISES

161 Girouard, ST-HYACINTHE
TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885

Phone 5146

Alphonse Couture

HORLOGER, BIJOUTIER
ET OPTICIEN

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS

51 rue Principale, HULL, P.Q.

J. Moyneur,

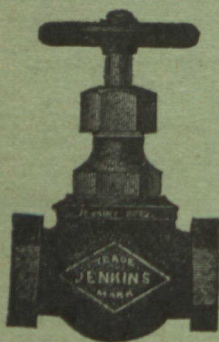
LIMITÉE

MARCHANDS A COMMISSION
BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, LARD ET
PRODUITS, etc. etc.

12 et 14 rue York

OTTAWA, Ont.

Phone : Rideau 2306-2307



A. BLONDIN & Cie,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur, Gaz,
Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPECIALITES : —————

Eglises, Presbytères et
Communautés Religieuses.

La Banque Canadienne de Commerce

CAPITAL	-	\$15,000,000
RESERVE	-	13,500,000

Avec 375 succursales répandues par toute la puissance du Canada, cette Banque est dans une position exceptionnelle pour servir les intérêts des industriels et des manufacturiers. Aussi, succursales à Portland, O., Seattle, O., New York, E. U., Vancouver, Victoria et autres points sur la côte du Pacifique.

Traites, Mandats, Lettres de crédit payables à tous ces endroits.

Attention particulière donnée aux affaires des cultivateurs.

J. LAFRAMBOISE,

GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS, L^{TEE},

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES

REMEDES BREVETES,

PARFUMS, ETC, ETC.

Rue St-Jean,

QUÉBEC, Canada

ASGRAIN & HARBONNEAU

PHARMACIENS EN GROS
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

30, RUE ST-PAUL EST
MONTREAL

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

CAPITAL AUTORISÉ.....	\$5,000,000.00
CAPITAL PAYÉ.....	2,000,000.00
RÉSERVE.....	2,100,000.00

NOTRE BUREAU DE PARIS

14, RUE AUBER

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

THÉS CAFÉS CACAO

NOS EPICES

Nos Gelées et nos Essences
Sont Hygiéniques et pleines de saveur

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL ET NEW-YORK
TEL. MAIN 108

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.
Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P.Q.

J. D. DESROSIERS

ARMAND SEGUIN

Desrosiers & Seguin

MARCHANDS DE

Chaussures, Claques, Vallises, Etc.

148 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

Téléphone Bell 401

DESMARAIS & ROBITAILLE,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS
D'ORNEMENTS D'EGLISE

Statues, et articles religieux, vins de
Messe, Huile 8 jours "Nice", Cierges, etc.

19 et 21 Notre-Dame Ouest,
MONTREAL



AU FOND DU DIVORCE

Dans cette campagne néfaste qui se poursuit depuis la Révolution contre les institutions sociales telles que le Christianisme les avait façonnées, le gros de l'effort des adversaires semble s'être concentré dans ces dernières années contre la famille. Ils ont compris que pour arriver à l'émancipation complète de l'individu qui est leur rêve, il ne restait plus guère que cette vieille forteresse à emporter et ils ont mobilisé contre elle toute la puissance d'une législation habilement construite et toute la séduction de leur littérature. Sous leurs efforts réunis et coordonnés, on a vu peu à peu la fidélité conjugale disparaître, les familles devenir moins nombreuses, l'autorité paternelle au foyer diminuer, enfin le droit imprescriptible des parents à l'éducation de leurs enfants passer à l'Etat. Mais le coup le plus direct qu'ils aient porté à la famille, c'est celui qui vise l'indissolubilité du lien conjugal. De quelque auréole qu'on l'entoure, le divorce n'est autre chose que la destruction systématique et à peine voilée de la famille, et avec elle, de cette vieille société chrétienne dont elle restait encore le plus solide fondement. Voilà ce qu'il y a au fond de cette loi qu'on regarde comme une des conquêtes de l'esprit moderne, et que, sous prétexte que nous sommes aussi une nation civilisée,¹ l'on voudrait à notre tour nous imposer.

Quatre provinces au Canada possèdent des cours de divorce: la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Anglaise. Dans les autres—bien que le principe du divorce soit reconnu—il faut, pour chaque cas, un acte du Parlement fédéral. L'accès en est donc interdit au plus grand nombre, aux pauvres surtout, hérissé qu'il est de formalités coûteuses et de difficultés décourageantes. Aussi une forte pression se fait-elle depuis

1. C'est le motif que faisait valoir M. Northrup dans son discours du 14 février 1916, à la Chambre des Communes.

quelques années près de nos gouvernants, pour les amener à établir des cours de divorce dans les provinces qui n'en ont pas encore. A deux reprises, en 1914 et en 1916, M. Northrup a proposé à la Chambre des Communes une refonte complète de nos procédures sur le divorce. A la dernière réunion des membres de l'Association du Barreau canadien, le Comité de l'Administration de la justice avait préparé en ce sens un desideratum qui devait être transmis au Parlement fédéral.

Le divorce est donc à l'ordre du jour. Ici comme ailleurs, il a ses partisans qui crient d'autant plus fort qu'ils sont moins nombreux. Il nous a semblé opportun d'examiner de près les prétendus bienfaits de cette loi qu'on voudrait nous imposer sans que nous l'ayons sérieusement demandée. Pour atteindre plus sûrement les partisans du divorce, nous les suivrons sur leur terrain. Nous laisserons le côté le point de vue exclusivement catholique dont ils ont tort pourtant de ne pas se préoccuper, pour nous placer au simple point de vue social. Ce sera donner une portée plus générale à ces considérations et en même temps fournir une justification nouvelle de l'attitude intransigeante de l'Eglise sur cette question.

LE DIVORCE ET L'ORDRE SOCIAL

La famille—la sociologie traditionaliste en a fait un de ses axiômes—est la pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice social. En parcourant l'histoire des différentes sociétés, on en arrive à démontrer "que les sociétés bien portantes sont celles où les lois comme les mœurs fortifient le lien familial, et les sociétés malades, celles où ce lien se relâche pour laisser plus de liberté à l'individu."¹ Une condition essentielle, par conséquent, pour que la famille puisse remplir tout son office social, c'est que la législation en assure la cohésion et la durée.

L'Eglise l'avait ainsi compris. Et pour arriver plus sûrement à ce but, elle avait soustrait le contrat familial à tout pouvoir humain. Elle avait pris la volonté de l'homme et de la femme de s'appartenir éternellement, d'unir pour

1. Paul Bourget: Préface du *Tribun*, pp. 5 et suiv.

toujours leurs destinées, et de cette volonté elle avait fait un sacrement, c'est-à-dire une chose sacrée, intangible. Le divorce, qui n'est rien moins que le lien familial livré à la merci de la passion ou du caprice humains, avait donc été rayé de toutes les législations qu'elle inspira. C'est sur ce bloc intangible de la famille chrétienne qu'elle avait fondé les vieilles sociétés de l'Europe.

Mais dès que l'emprise de l'Eglise sur les esprits cessa de se faire sentir, la légitimité du divorce fut de nouveau remise en question. Luther le réclama au nom de la Bible, les philosophes et après eux les révolutionnaires, au nom de la nature. Aujourd'hui il est installé dans tous les codes de lois de l'Europe et de l'Amérique, si on excepte ceux d'Espagne et d'Italie. Quel va en être le contre-coup dans la société moderne? A moins qu'on ne réussisse à endiguer le torrent qu'on a déchaîné, il n'est pas douteux que nous marchons à grands pas à la disparition de tout cet ordre social dont la famille restait la principale, peut-être même l'unique sauvegarde.

Les statistiques des dernières années sont vraiment alarmantes. Il y a eu aux Etats-Unis, de 1867 à 1887, 328 716 divorces. De 1887 à 1906, ce nombre est passé à 945 625. Si l'on considère maintenant le nombre des divorces accordés annuellement dans les différents pays, le Japon tient la tête avec à peu près 100 000, puis viennent les Etats-Unis avec 66 000, la France avec un peu plus de 20 000.¹ C'est, on le voit, la démolition en masse de la famille. Pour ne parler ici que de nos voisins, 66 000 divorces par année, c'est plus de cent mille époux qui, après avoir détruit leur foyer, menacent la sécurité des autres; c'est autant de familles se séparant avec éclat, creusant entre elles un abîme de rancunes et d'inimitiés que le temps sera peut-être impuissant à combler; c'est enfin un nombre considérable d'enfants abandonnés à eux-mêmes ou tirillés en tous sens, en tout cas privés de cette première formation que le père et la mère seuls peuvent vraiment donner. Voilà le germe de dissolution que nos soi-disant humanitaires voudraient à tout prix introduire dans notre corps social.

1. Nous empruntons ces statistiques au remarquable discours de M. Rodolphe Lemieux à la Chambre des Communes, le 14 février 1916.

Sans doute on se fort, après avoir ouvert la porte, de la tenir entre-baillée. Voici ce qu'écrivait tout dernièrement, par exemple, un avocat de Montréal, M. Bernard Rose.¹ Après avoir déployé toutes les ressources de son argumentation en faveur d'une plus grande vulgarisation du divorce, il ajoutait: "Je ne suis pas de ceux pourtant qui accorderaient le divorce pour des raisons futiles." Sa prudence est admirable. Il oublie seulement que l'unique moyen de n'en pas venir à l'accorder pour des raisons futiles, c'est de ne pas l'accorder du tout. Si vous ouvrez une brèche dans l'antique législation sur le mariage, le torrent, en passant, l'agrandira, emportant toutes vos restrictions. La loi du divorce—Mtre Bernard Rose doit le savoir—est de celles qui se tournent le plus facilement. Quand les cas prévus par elle n'existent pas, les époux les créent ou les simulent, et le tour est joué. La loi de 1876 en France ne prévoyait pas non plus le divorce par consentement mutuel. Cependant, moins de cinq ans après son établissement, un observateur très au courant² pouvait écrire que les neuf-dixièmes des divorces prononcés annuellement étaient des divorces par consentement mutuel déguisé. Voilà à quoi aboutit la prétendue sagesse de nos législateurs, quand cette sagesse s'applique plus à satisfaire les passions de la multitude qu'à défendre les principes d'ordre social, d'où dépendent pourtant son véritable bonheur et son intérêt bien entendu.

D'ailleurs, dès que l'Etat a reconnu le droit de l'individu en face de celui de la famille, dès qu'il s'est arrogé le pouvoir de toucher à cette chose sacrée qu'est le mariage; il n'y a plus de raison de s'arrêter. Du divorce pour adultère, etc on glisse insensiblement au divorce par simple consentement mutuel; du divorce par simple consentement mutuel, on passe par une logique implacable au divorce par le consentement d'un seul. Il ne reste plus alors qu'à supprimer tout-à-fait cette formalité inutile du mariage pour retomber dans l'union libre. C'est l'effort de vingt siècles de civilisation réduit à néant.

Le 15 décembre 1898, un juge français avait prononcé dans une seule séance, pas moins de deux cent quatre-vingt-

1. Lettre au *Journal-Press*, le 19 septembre 1918.

2. Emile Faguet; Cf. Fonsegrive: *Mariage et union libre*, p. 169

quatorze jugements de divorce! On me saura gré, sans doute, de citer ici les réflexions que ce fait inspirait à un écrivain du Figaro, M. Cornely: "La quatrième chambre du tribunal de la Seine a tenu une audience qui a duré quatre heures, et pendant laquelle elle a prononcé un peu plus d'un divorce par minute. Ce vestibule de l'enfer social, peuplé d'hommes graves qui défont la société au moyen de la loi, et sous l'image du Christ, a tout-à-fait bon air. Seulement tout cela se payera, vous pouvez en être sûrs. Tout se paye. Par la faute du législateur, avec la complicité, avec presque l'excitation de la justice, l'union libre remplace peu à peu le mariage. Elle détruit la famille. Elle livre sans défense l'homme à l'alcoolisme, la femme à la prostitution et l'enfant aux vices précoces. Des faits semblables projettent des lueurs inquiétantes sur tout un état social."¹

LE DIVORCE ET LE DROIT DES EPOUX AU BONHEUR

Nous en arrivons maintenant aux raisons alléguées en faveur du divorce. Tout ce que nous avons lu là-dessus pourrait se ramener à ceci: les époux ont le droit d'être heureux à n'importe quel prix, au prix de la société, au prix de l'enfant, au prix même du bonheur de l'un ou l'autre conjoint. Autrefois, on ne parlait aux époux que de leurs devoirs, aujourd'hui, on ne leur parle plus que de leurs droits. On prend quelques infortunes isolées qu'on grossit à plaisir; on nous les montre durement verrouillées et gardées dans le mariage. On nous peint de pauvres époux, malheureux sans qu'il y ait de leur faute, et se débattant avec rage dans les mailles de ce filet que la mort seule pourra rompre. Et puis alors, on nous sert la fameuse tirade, toujours la même, sur l'inaliénabilité de la personne humaine, sur le droit de chacun à vivre sa vie et à recommencer sans cesse ses expériences de bonheur. On croit avoir prouvé quelque chose; on n'a rien prouvé du tout.

Que le mariage fasse quelquefois des malheureux, nul ne songe à le nier. Il n'y a pas d'institution humaine qui soit à l'abri de la douleur. La trahison, la discorde, les

1. Cf. Fonsegrive: Mariage et union libre, p. 178

misères de toutes sortes se glissent parfois dans certains foyers, emportant un bonheur qu'on avait cru éternel comme l'union elle-même. Mais ce sont là des maux individuels. Le tort est de vouloir en tirer une législation néfaste. La loi—on l'oublie trop souvent—n'a pas pour but de protéger l'intérêt particulier d'un chacun, mais bien l'intérêt général de la société. Entre deux mesures dont l'une sauvegarde le bonheur de l'individu aux dépens de la société, et l'autre le bonheur de la société aux dépens de l'individu, le législateur vraiment digne de ce nom n'a pas le droit d'hésiter : c'est le bonheur de l'individu qui doit être sacrifié. "Permettez-moi," dit à ce propos un des personnages de M. Paul Bourget,¹ "une comparaison très vulgaire, mais très nette. Un bateau se trouve devant un port où l'un des passagers voudrait aborder. Il y va pour lui des plus hauts intérêts moraux et matériels. Des cas de peste se sont produits sur le bateau. Les autorités de la ville interdisent le débarquement, par crainte de la contagion. Serait-il juste, serait-il charitable de céder aux supplications du voyageur, au risque de contaminer une cité de cent mille habitants ? Evidemment non. Voilà donc une circonstance où la justice, où la charité exigent le sacrifice de l'intérêt individuel à l'intérêt général. Ce principe domine la société." C'est ce principe, ajouterai-je, qui condamne le divorce. Le divorce étant—comme nous croyons l'avoir démontré—un mal social, il n'y a pas de maux individuels qui puissent jamais le légitimer.

D'ailleurs on exagère beaucoup les méfaits du mariage. S'il trompe tant de gens, c'est qu'ils y cherchent ce qui après tout est secondaire : le plaisir, et qu'ils n'y mettent jamais ce sans quoi il ne se comprend plus : le devoir. A entendre un certain nombre d'écervelés, d'écervelées surtout, qu'on rencontre dans les romans, sur la scène et parfois aussi dans la vie, on dirait qu'ils sont entrés en ménage pour y éprouver un maximum d'amour. Mais l'amour et le plaisir ne sont pas le tout du mariage. Les romanciers le disent pour plaire aux femmes, mais ce n'est pas vrai. Le but du mariage, c'est le travail, le dévouement et la fidélité, c'est l'enfant surtout. Le bonheur vient après comme il

1. Un divorce, p. 26

peut; et s'il ne vient pas du tout, on n'a pas le droit de s'en prendre au mariage et de demander à la loi de nous en affranchir. On cherche plutôt dans les devoirs qu'il impose une consolation qu'ils ne refusent presque jamais. Que deviendrait donc la bonne humanité moyenne, celle qui travaille, qui lutte et qui peine, s'il fallait bouleverser une législation sacrée comme celle du mariage, pour quelques incomprises qui promèneront de foyer en foyer, leur inquiétude et le vide de leur cœur? "Un nouveau mari," dit à une de ces incomprises un personnage de Paul Hervieu,¹ "mais, ma pauvre chérie, tu le prendrais en grippe à son tour, comme tu as pris l'ancien, par ces causes indéfinies qui sont en toi." C'est à peu près le seul mot de bon sens de toute cette pièce célèbre, et la condamnation du divorce n'ont elle prétend prouver la nécessité. Non, le divorce ne guérit pas les mauvais ménages, il leur offre plutôt une prime; en tout cas, il bouleverse les bons, et c'est ce qui le condamne définitivement.

* * *

La première condition, la principale assurément pour que le mariage soit heureux, c'est que les époux n'y entrent pas à la légère. C'est qu'ils le regardent comme une chose sérieuse, comme le don réciproque et sans retour de leur vie. Ils doivent donc s'y préparer avec soin, multiplier les enquêtes préliminaires sur les goûts, les qualités, le tempérament de celui ou de celle qu'ils veulent épouser. Mais à quoi bon tant de prudence, si le mariage n'est plus qu'une aventure quelconque, un contrat résiliable à volonté? Avec le divorce on se donne sans réfléchir, et, ce qui pis est encore, on se donne avec la certitude de pouvoir un jour se reprendre. Cette perspective laisse dans l'union une fissure ouverte que le temps et les circonstances se chargeront d'agrandir.

Il y a, en effet, dans la vie des ménages, une heure de crise. Elle vient tôt ou tard, mais il est rare qu'elle ne vienne pas du tout. On avait vu l'être aimé à travers son amour. La lune de miel passée, le contact quotidien le fait voir tel qu'il est. C'est un premier désenchantement. Et puis, je me suis laissé dire que la vie à deux—qui, soit dit en passant, représente parfois une assez jolie somme de

1. Les tenailles

caprices, de manies, voire même de défauts—n'allait pas sans certains petits chocs qui nécessitent de part et d'autre une contrainte et des renoncements de tous les instants. Viennent par surcroît des torts plus graves, c'est alors que la crise éclate. Cette crise qui, dans la plupart des cas, aurait pu se dénouer dans le pardon mutuel et l'attente d'un bonheur qui peut encore revivre, aboutit, avec le divorce, à l'irréparable. On voit la brèche ouverte, et, dans un moment de passion, on s'y précipite tête baissée.

N'allez pas croire que j'exagère. Les séparations de corps n'avaient jamais été autrefois que des cas d'exception; aujourd'hui, les divorces pullulent. Les époux sont-ils devenus plus insupportables? Probablement non. Seulement, ils font moins d'efforts pour se supporter. Et puis, il y a le grand adversaire du mariage, l'adultère, qu'on a déchaîné. Sophie Arnould appelle quelque part le divorce: le sacrement de l'adultère.¹ C'est terriblement exact. Le divorce, en légalisant les manquements à la foi jurée, en autorisant de nouvelles expériences de bonheur, fait perdre toute importance à l'adultère. Lassé du vin pur de l'amour légitime, on se sent du goût pour l'absinthe, et si on n'a pas pour se protéger la foi, ou au moins une conception chrétienne du mariage, on cède à la tentation, et c'est la moralité du foyer qui s'en va, comme tantôt s'en était allé le bonheur.

Voici pour clore ces réflexions la profession de foi que Dumas met dans la bouche d'un de ses personnages: "Se marier quand on est jeune et sain; choisir, dans l'importe quelle classe, une bonne fille, honnête et saine; l'aimer de toute son âme et de toutes ses forces; en faire une compagne sûre et une mère féconde; travailler pour élever ses enfants et leur laisser en mourant l'exemple de sa vie: voilà la vérité. Le reste n'est qu'erreur, crime ou folie."²

LE DIVORCE ET L'ENFANT

Jusqu'ici, nous avons dû, pour combattre les adversaires sur leur propre terrain, parler du mariage comme d'un simple contrat compétant à la loi civile. C'était mal poser la

1. Cf. Turgeon: *Le Féminisme*, 2e vol., p. 252

2. *Le fils naturel*

question et en présumer de moitié la réponse. Certaines matières, en effet,—le mariage en est une, l'éducation en est une autre—relèvent à la fois du droit naturel, du droit de l'Eglise et du droit de l'Etat. Tous trois ont leur domaine propre qu'il est parfois assez difficile de délimiter, mais hors duquel, en tous cas, ils n'ont aucune compétence. De tous ces droits, le plus ancien, et partant le plus inviolable, est le droit naturel. Ce que la nature réclame échappe à toute législation positive, quelle qu'elle soit; ni l'Eglise, ni l'Etat ne peuvent rien y changer.¹ C'est le cas, nous allons le voir, pour l'indissolubilité du mariage.

Il y a deux façons de considérer le mariage: l'une où l'on se place au point de vue des époux, l'autre où l'on se place au point de vue de l'enfant. Il est évident que si le mariage n'a pas d'autre but que de promettre aux époux de vivre leur vie, de réaliser leurs aspirations à l'amour, au bonheur, il doit cesser avec l'assouvissement des désirs et la lassitude qui en est la suite inévitable. Mais cette conception du mariage est une conception grossière, déraisonnable, contraires aux vues de la nature. Le plaisir, en effet, que la nature a joint aux actes les plus essentiels de notre vie, n'a pas en lui-même sa fin. Il est ordonné à quelque chose de plus noble, de plus élevé; dans le mariage, il est ordonné à la procréation de l'enfant. "A cette heure sacrée de leur union," écrit M. Fonsegrive,² "l'homme et la femme sont les prêtres de la vie. Ils obéissent à une loi impérieuse et redoutable. Ils soudent un anneau de la chaîne qui relie l'humanité passée à l'humanité future; ils assurent l'existence de l'humanité à venir; ils travaillent ainsi à augmenter dans le monde la somme de vie, de conscience, d'intelligence, de progrès, de moralité, de beauté." Et j'ajoute qu'ainsi compris, le mariage ne se conçoit plus sans l'indissolubilité.

Du moment, en effet, où l'on admet que la vraie raison d'être de l'union conjugale, c'est l'enfant, sa personnalité morale et toute sa destinée, on n'a pas le droit de permettre

1. Il faut se rappeler cependant que le droit de l'Eglise et le droit naturel n'étant que les deux aspects du même droit divin, ne peuvent jamais venir en opposition. On n'en peut malheureusement pas dire autant du droit naturel et du droit civil.

2. Mariage et union libre, p. 287

aux époux de poursuivre leur recherche du bonheur sans tenir compte de la petite existence qu'ils ont jetée sur cette terre et qui reste inséparable de la leur. En donnant la vie à un être nouveau, ils ont contracté une obligation nouvelle et sacrée, celle de parachever l'œuvre qu'ils ont commencée. Et comme c'est dans l'union la plus intime que cette œuvre s'est ébauchée, c'est dans l'union et dans une seule union qu'elle pourra atteindre son plein développement. Il faut à l'enfant non pas des parents, mais ses parents, non pas un foyer, mais son foyer, non pas des éducateurs quelconques, mais bien ses éducateurs naturels. Pour s'épanouir librement, ce frêle bouton de vie a besoin d'une atmosphère de tendresse, de dévouement, de paix, de vertu qu'on ne peut s'attendre à trouver au foyer des divorcés.

Dans une étude très attentive et très documentée, un collaborateur de la *Grande Revue* démontrait naguère que "la situation matérielle, morale et sociale des enfants d'époux divorcés est inférieure à celle des enfants vivant dans une famille unie; qu'elle est également inférieure à celle des orphelins de père et de mère, parfois même à celle des enfants naturels."¹ Des statistiques nombreuses et tristement probantes viennent à l'appui de cette thèse. L'espace dont nous disposons ne nous permet guère que d'en citer une seule que nous empruntons à M. Rodolphe Lemieux: Dans deux écoles de réforme des Etats-Unis: celle de l'Ohio et celle de l'Illinois, les trois quarts des enfants détenus venaient, il y a quelques années, de familles que la mort et surtout le divorce avaient brisées.² En détruisant leurs foyers, on les avait livrés sans défense à toutes les séductions et à tous les vices de la rue.

Voilà ce que le divorce fait de l'enfant. Il le sacrifie; il sacrifie ses intérêts, son bonheur à l'égoïsme des parents et livre au hasard sa formation religieuse et morale. Au lieu de rester, ce qu'il était jusqu'ici, la bénédiction et le bonheur des foyers, la raison de vivre des époux, il ne sera plus désormais qu'un obstacle inutile qu'on s'efforcera à tout prix de supprimer. C'est toute la vieille conception chrétienne du mariage qui disparaîtra ainsi, emportant avec

1. Renée Pingrenon; Les enfants d'époux divorcés. *Grande Revue*, 1er novembre 1903

2. Discours déjà cité.

elle la santé morale des individus comme des familles, et le plus solide point d'appui de la société. J'avais donc raison d'affirmer que le divorce est une chose contre nature, qu'aucune législation humaine ne pourra jamais légitimer.

CONCLUSION

EST-IL OPPORTUN DE MODIFIER NOTRE LEGISLATION SUR LE DIVORCE?

Il n'y a au Canada—nous le disions au début de cet article—que quatre provinces qui aient des cours régulières de divorce. Pour l'obtenir, dans les cinq autres, il faut, chaque fois, un acte spécial du Parlement. Comme les procédures en sont longues et coûteuses, le divorce reste ainsi un cas d'exception, une chose de luxe que les riches seuls peuvent se payer. De fait, il n'y a eu, de 1867 à 1915, que 285 cas divorcés prononcés par le Parlement.

De prétendus amis du peuple se sont émus. Ils ont vu là une anomalie qu'il fallait à tout prix faire disparaître. Si on admet le divorce, disent-ils, on doit l'admettre pour tout le monde, pour le pauvre aussi bien que pour le riche. C'est le principal argument que l'on a fait valoir dans les discussions parlementaires de 1914 et 1916. Que faut-il penser?

On nous permettra d'abord de nous étonner un peu de ce zèle subit de quelques-uns de nos politiciens pour la classe ouvrière. Qu'ont-ils fait jusqu'ici pour elle? Il y a longtemps que ceux qui s'occupent chez nous des questions sociales réclament l'aide de la loi contre l'exploitation du travailleur, contre le dénuement auquel la vieillesse et des malheurs imprévus peuvent le réduire. Est-ce que vraiment ceci ne presse pas plus que cela? Est-ce qu'il ne serait pas plus opportun d'assurer par une sage législation l'aisance et la sécurité du foyer de l'ouvrier que de lui fournir le moyen de le démolir à son gré?

Le divorce, dites-vous, devrait être à la portée des petites bourses. Et pourquoi? Est-ce un objet de première nécessité? N'est-ce pas plutôt un mal qu'on devrait enrayer et qu'en tout cas on doit autant que possible circonscrire? Sans doute, avec notre législation, le pauvre ne peut guère profiter de la faculté qu'ont les riches de divorcer. Mais je trouve que c'est tant mieux pour lui. Jusqu'ici, le vrai

bonheur du pauvre, ça été de se retrouver, au soir de ses journées de travail, dans la paix de son foyer, au milieu de l'affection de sa femme et de ses nombreux enfants. Pourquoi voulez-vous lui donner la tentation de tout détruire cela? Pourquoi voulez-vous le livrer sans défense, lui, sa femme et ses enfants aux vices qui guettent les pauvres qui n'ont plus de foyer? Une des principales forces de notre pays, un de ses éléments les plus sains, a été de tout temps la famille du travailleur, plus nombreuse, plus unie d'ordinaire que celle du riche, davantage aussi à l'abri de toutes les tentations qu'entraînent le luxe et l'oisiveté. Pourquoi voulez-vous y introduire un germe de désordre et un ferment de désorganisation? Et puis, est-ce que le pauvre souffre vraiment de cette prétendue injustice de notre législation? Y a-t-il jamais eu chez lui un véritable mouvement en faveur d'une plus grande vulgarisation du divorce? Alors pourquoi tenez-vous tant à mettre à sa portée cette loi meurtrière, de la vie familiale dont il ne sent nullement le besoin?

Dans bien des cas au moins l'intérêt du pauvre me paraît être plutôt un prétexte. Ce que l'on poursuit, c'est l'élargissement à tout prix de la loi et la suppression des obstacles qui en entravent encore l'application. On a vu dans le divorce une conquête de l'esprit moderne sur l'esprit traditionnel et chrétien, et on s'est mis à la remorque des autres pays sans tenir compte de la terrible leçon que l'expérience est en train de leur donner. Sans doute on se fait fort ici de circonscrire les ravages du fléau que l'on voudrait déchaîner. Les autres peuples aussi l'avaient cru. Mais ils ont appris à leurs dépens—comme je le disais plus haut—qu'il est plus facile de tenir la porte fermée à la passion et au désordre que de la garder entre-baillée une fois qu'on l'a ouverte.

D'ailleurs, au seul point de vue légal, l'établissement de cours de divorce dans les provinces qui n'en ont pas encore est une mesure inutile, puisqu'il n'y a dans ces provinces aucune législation sur la matière, comme l'hon. M. Doherty l'a très bien démontré lors des discussions parlementaires de 1914 et 1916. Ce qu'il faudrait donc tout d'abord obtenir pour ces provinces, ce serait une loi reconnaissant le divorce et déterminant les cas auxquels elle pourrait s'appli-

quer. Est-il opportun de le faire? Est-il opportun d'introduire cette loi d'anarchie et de désordre dans nos codes civils? J'ai suffisamment démontré plus haut que non. J'ajouterai simplement ceci: c'est que nos législateurs n'en ont pas le droit. Ils n'ont pas le droit de nous imposer une législation qui est en opposition avec les convictions religieuses du plus grand nombre de ceux qu'ils représentent. Or ce ne sont pas seulement les catholiques, ce sont encore les anglicans qui, à deux reprises, en 1905 et en 1918, dans des synodes généraux tenus tous deux à Montréal, ont affirmé "leur croyance à l'indissolubilité du mariage sacro-saint et leur détermination de résister à toute tentative pour faciliter le divorce et le remariage."¹ Des protestations comme celle-ci couvrent bien des clameurs et devraient suffire, à défaut d'autres raisons, à arrêter nos législateurs sur la pente où ils menacent de s'engager.

Ajoutons, en terminant, que si la vulgarisation du divorce est une mesure néfaste en elle-même, elle le serait encore bien davantage chez nous. Dans notre pays en formation, plus que partout ailleurs, on a besoin d'ordre, de paix, de vertu, de respect pour toutes ces institutions saintes qui font la force des peuples. Des lois comme le divorce peuvent être un remède, illégitime sans doute, dangereux toujours, mais peut-être partiellement utile dans des pays de civilisation avancée, où la loi chrétienne et même parfois la loi naturelle n'ont plus de prise sur les intelligences et les volontés; chez nous elle serait un élément de désorganisation sans profit aucun et partant sans excuse. Si nous voulons prendre modèle sur les vieilles nations de l'Europe, copions ce qui a fait jadis leur force, leur santé, et non ce qui est chez elle un signe de décrépitude et un aveu de décomposition. Il ne faut pas commencer par où elles menacent de finir. Ce n'est pas sur les ruines de la famille et sur le mépris du mariage qu'elles se sont édifiées et qu'elles ont préparé leur grandeur; ce n'est donc pas cela non plus qu'il faut mettre à la base de notre vie sociale, si on prétend maintenir en ce pays une communauté prospère, solide et durable.

Fr. M.-C. FOREST, O.P.

Ottawa, 16 octobre 1918.

1. Synode général de Montréal, septembre 1918

L'APOSTOLAT PAR LE TRAVAIL

Y aurait-il exagération à affirmer que, pour la plupart des nôtres, il constitue le devoir de l'heure? Rarement, en effet, la barque de Pierre a été assaillie d'une aussi insidieuse et universelle tempête. Depuis l'immortel et indéfectible Pontife qui lance aux empires en mal de crouler et de disparaître les principes régénérateurs de paix, de justice et de charité, jusqu'à l'humble priante qui, dans la solitude de son oratoire, demande aux anges d'apporter à la terre la paix promise à ses frères, les bergers de Bethléem, tous sont visés et plusieurs atteints. Rien d'étonnant. Dans presque tous les pays le bruit du canon ou l'appel aux armes apeure et distrait les pères; le départ des fils voile les regards des mères: quelle aubaine pour ceux qui se sont octroyé la triste mission de vider les âmes, d'éteindre les croyances, et d'absorber les droits!

A cette action traîtresse et concentrée une réaction énergique s'impose, et elle ne sera possible que le jour où tous les catholiques, à quelque classe qu'ils appartiennent, se donneront le devoir de manifester, par la perfection de leur activité extérieure, la dignité de ce qu'ils sont et la noblesse de ce qu'ils croient.

D'où, pour l'ouvrier catholique, la double nécessité d'un travail *raisonnable* et *chrétien*: un travail raisonnable, irrefutable argument de sa dignité personnelle; un travail chrétien, manifestation humble mais efficace de l'universelle vitalité de son catholicisme.

I

En abordant le problème si complexe du travail, il est une contestation que nous devons retenir dans nos esprits: c'est que nous vivons en société et dans cette société tous, nous ne sommes égaux que devant notre commune indigence. Nous n'avons pas tous la même place, ni tous la même conformation, ni tous les mêmes fonctions et cependant nous

nous tenons, nous nous servons, nous nous protégeons les uns les autres, pour arriver au bien commun, comme se tiennent, se servent, se protègent les organes différents d'un même corps pour la santé de la personne. Dans notre organisme il y a l'œil et la main. L'œil n'est pas de même nature que la main, il n'est pas non plus destiné aux mêmes ouvrages. Il est placé plus haut, la main est placée plus bas; il guide, la main saisit. Lequel des deux est le plus nécessaire? Si l'œil disait à la main: rompons toute relation, où prendrait-il la nourriture et la protection dont il a besoin? Bientôt il s'éteindrait et mourrait. Si la main disait à l'œil: merci de vos services, qui donc guiderait son activité? Incapable de se diriger, elle se verrait, de ce chef, condamnée à l'immobilité, principe de dégénérescence et de mort. Non! l'œil et la main doivent vivre et pour eux la vie, c'est l'harmonie entre l'un et l'autre.

Transportons ces simples principes dans le monde du travail. Aujourd'hui, un ouvrier avec son talent et ses deux bras est un pauvre homme. Sa puissance de travail est une richesse, mais cette richesse, pour s'appliquer et pour produire, réclame le secours d'une richesse intermédiaire, fixe, comme des bâtiments ou des outils, circulante, comme des matériaux et de l'argent, et c'est cette richesse que l'on nomme le capital et ceux qui la détiennent: capitalistes ou patrons. Vous saisissez tout de suite le lien nécessaire entre le capital et le travail, les patrons et les ouvriers et en cela vous tombez d'accord avec la saine philosophie chrétienne résumée par Léon XIII. "L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes, travailleurs et capitalistes, sont ennemis-nées, l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent dans un duel obstiné. Non, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre. Il ne peut y avoir de capital sans travail; ni de travail sans capital."¹ On pourra bien tenter l'expérience du contraire: mais tant que dans une société, les hommes n'auront pas la même taille, la même force, la même habileté, le même âge, on ne pourra

1. "Rerum novarum," Ed. Bonne Presse, p. 24

pas empêcher le capital de renaître dans d'autres mains et sous d'autres noms.

Puis donc que capital et travail sont tous deux indispensables, pourquoi ne pas les réunir dans une seule et même personne ? et préluder ainsi au règne de l'égalité, principe de la fraternité, principe de la liberté. L'objection est spécieuse, répondons-y par un exemple. Ils sont plusieurs milliers de patrons à recevoir d'une puissante usine électrique alimentée par une chûte, la lumière, la chaleur et la force que réclament leurs industries respectives. Supposez qu'ils se disent un matin : nous prenons chacun notre part de chûte et d'usine et nous allons l'exploiter à notre bénéfique personnel. Ils pourront faire le partage, mais le lendemain tous redemanderont la lumière, la chaleur et la force qu'ils recevaient hier et pourquoi ? C'est que les efforts de la grande industrie appellent nécessairement une certaine concentration de forces préliminaires, de capitaux, pour arriver à une production rémunérative.

Si donc la concentration du capital est une nécessité et un droit, celle du travail doit l'être également. Puisque l'ouvrier loue ses bras, c'est qu'il attend en retour sa vie et celle de sa famille. Il doit avoir sa part dans les résultats du travail, parce qu'il fournit autre chose que la machine : l'activité d'une force raisonnable. Il y a une âme qui préside à son travail et qui lui communique avec sa dignité une part de sa puissance et de ses exigences.

Ceux qui ont voulu chasser de la poitrine du travailleur, cette hôtesse si encombrante et si exigeante n'ont pas tardé à trahir l'égoïsme de leur matérialisme extérieurement libérateur. Ecoutez la doctrine d'un de leurs économistes en vedette : "Les travailleurs doivent être considérés comme de véritables machines qui fournissent une certaine quantité de force productive et qui exigent en retour certains frais d'entretien et de renouvellement pour pouvoir fonctionner d'un manière régulière et continue." ¹ Non, chez l'ouvrier il y a comme chez le patron, une âme raisonnable et libre qui préside à ses opérations et c'est pourquoi son travail, comme le capital de son maître, doit s'organiser pour assurer plus efficacement le bien-être temporel de celui qui peine.

1. Molinari, *Cours d'écon. politique*, p. 203

Seulement, s'il ne veut pas se dresser comme une masse chancelante en face de l'usine et de la banque, il faut qu'il s'appuie sur une base professionnelle, scientifique et religieuse.

Evidemment l'ouvrier est dans son droit quand il réclame augmentation de salaire, diminution des heures de travail, amélioration des conditions d'hygiène et protection des assurances, mais encore faut-il qu'il se préoccupe par la perfection de son travail, la sobriété de sa vie, la conscience de son devoir, de fournir mieux et davantage. Autrement où serait l'équilibre ? Ce qui revient à affirmer que dans l'union ouvrière la première place doit être occupée par des compétences. A eux d'abord d'exiger et de recevoir ! Certains travailleurs parlent de persécutions subies, ne se sont-ils pas persécutés eux-mêmes en oubliant cette élémentaire notion ? Aurions-nous tort de leur dire : Vous avez voulu laisser germer au sein de vos unions le funeste principe d'égalité révolutionnaire. Vous avez réclamé égalité de salaire pour tous. Qu'en est-il résulté ? Deux choses. Les bons ouvriers mieux payés en dehors de chez vous, vous ont quittés : et alors vos réclamations portées par des faibles n'ont pas pu monter assez haut. Ou les bons ouvriers ont accepté un salaire inférieur à celui que vous les empêchiez de réclamer ailleurs, et alors vous deveniez artisans d'injustice et vous savez que l'injustice se paie tôt ou tard par la déchéance et la disparition de ceux qui l'ont permise. Etes-vous encore surpris de vos hésitations et de vos faiblesses ? Le remède, il serait dans l'entraînement professionnel progressif de tous vos membres, sous la direction de l'union et dans le classement raisonnable de vos compétences, plus exigeantes à mesure qu'elles fournissent davantage et appelant sur toute la société les sympathies et la confiance du capital.

Car il faut en tenir compte de lui aussi dans vos réclamations et ici s'impose l'organisation ouvrière à base scientifique.

Formés que nous sommes par trois cents ans de colonialisme et cent d'une persécution qui nous a parqués dans nos villages, nous éprouvons comme une répulsion naturelle à rattacher une cause à ses ascendants et à poursuivre les ramifications lointaines d'un problème international. Nous aimons les limites de paroisse, de ville, de caste. Et c'est

pourquoi ceux qui nous ont crié : l'ouvrier doit se conduire par l'ouvrier ; l'ouvrier seul doit s'occuper de l'ouvrier se sont absolument trouvés à notre diapason. Et cependant quoi de plus faux ! Le travail n'existe pas seul et ne se fait pas pour lui-même : quelle erreur de vouloir ignorer les fluctuations du commerce et du capital surtout aujourd'hui !

Notre siècle économique vit de deux phénomènes qui affectent particulièrement le travail ; la concurrence et l'internationalisme des capitaux.

De nos jours la production précède la commande et souvent l'offre vient avant la demande. Si par suite d'une demande exagérée de salaire, l'objet sorti de vos mains ne peut entrer en ligne de prix avec un objet similaire fabriqué ailleurs, il y aura encombrement du marché et chômage à l'usine. D'un autre côté, le capitaliste compte que l'argent placé lui rapportera un intérêt raisonnable. Si vous l'empêchiez de se produire, il irait placer ses capitaux dans une autre industrie ou il transporterait son industrie et ses capitaux ailleurs. Que sont les distances, les frontières et les océans pour l'argent ? Or quand le patron monte dans son char-parloir pour transporter ses énergies ailleurs, la faim et la misère rentrent au foyer de l'ouvrier ou elles le menacent. Comme il n'a pas l'intention de manger qu'aujourd'hui, mais qu'il espère en avoir assez pour demain et en laisser à ses enfants, le travailleur a le devoir d'user d'une prudence éclairée dans ses différentes réclamations. Qu'il ne se prive pas du concours des économistes sérieux et désintéressés. En leur demandant conseil il ne manquera pas à l'honneur professionnel. Loin de là, il fera preuve de sagesse : connaissant son bien, il saura le prendre où il se trouve. Notre Seigneur n'a-t-il pas loué l'homme qui manquant de pain, sort de chez lui, court chez son voisin : Mon ami, prête-moi trois pains. Un visiteur arrive et je n'ai pas à le nourrir !¹ Guerre à l'isolement ! Quand on coupe à quelqu'un les communications, et qu'autour de lui on éteint les lumières, c'est qu'on a l'intention de le dépouiller !

D'ailleurs les besoins de l'artisan sont tellement nombreux et variés, qu'il est dans l'impossibilité d'y faire suite par lui-même. Il travaille pour vivre, c'est vrai ; mais

1. Luc, XI, 5

vivre, ce n'est pas uniquement donner la pâture aux appétits sensibles; vivre, ce n'est pas comme l'imprudent de la parabole abattre ses greniers, en construire de plus grands, les remplir jusqu'au faîte, se croiser les bras et se dire: maintenant, mon homme, repose-toi et fais bonne chère;¹ il a une âme et il entend y pourvoir; aussi vivre, pour lui, c'est alimenter son intelligence aux flammes de toutes les connaissances utiles et agréables; vivre, pour lui, c'est peupler son cœur de souvenirs et d'amour, après avoir rempli sa maison de garçons et de filles; vivre, pour lui, c'est prendre son cœur tout palpitant et le jeter dans le sein de Dieu d'où il est sorti; vivre, pour lui, c'est donner au ciel et à la terre dont il est fait, l'aliment nécessaire à leur ultime destinée et c'est pour cela qu'il est de deux sociétés: la civile et la religieuse et qu'il ne veut pas que l'une tue l'autre!

Vous voyez tout de suite l'entrée de la Religion dans la question ouvrière. Mais nous n'en parlons pas dans nos unions, nous sommes neutres!

Nous avons trop vu vivre ailleurs et nous avons trop lu ici-même, pour nous laisser leurrer par ce mythe de la neutralité absolue. Il ne sera pas question de Dieu et cependant on descend les crucifix et on efface son nom; il y aura liberté de penser et d'agir, et cependant on dépouille les religieux de leurs biens, on les traque comme des fauves et eux, les fils des meilleures familles, on les conduit aux frontières comme les plus infâmes malfaiteurs du pays; il n'y aura pas de préférence religieuse ou nationale, et que les catholiques affirment leurs droits les plus naturels et les plus sacrés, on les étouffera sous l'injure et sous la boue. Ne nous abusons pas. *Il n'y a que les choses à être neutres.* Chaque fois qu'une personne physique ou morale marche, il y a une âme qui l'anime et si cette âme n'est pas ange de lumière, elle est ange de ténèbres. Au commencement on nous laissera libre; petit à petit on nous identifiera avec l'œuvre, puis quand nous ne ferons plus qu'un avec elle, on nous dira: laisse-là ta Foi et prends ton pain; ou emporte ta Foi et laisse-nous ton pain. Cela, ce n'est pas du roman, c'est de la réalité.

Aussi l'Eglise qui a l'expérience d'une personne de dix-

1. Luc, XI, 18

neuf siècles a-t-elle voulu en faire bénéficier ses enfants. ¹

Par la bouche de Léon XIII elle exhorte "les ouvriers chrétiens à s'organiser eux-mêmes, et à joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment le joug injuste et despotique des associations hostiles à l'Eglise et à la Patrie." Le 24 septembre 1912, Pie X, reprenant cette doctrine et lui donnant une nouvelle force, écrivait aux évêques d'Allemagne: "Celles-là méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique et qui suivent ouvertement la direction de l'Eglise." Et pour qu'on ne voit dans ces paroles que l'appel aux armes contre tout ce qui n'est pas catholique, le Pape permet à ces mêmes ouvriers de se rencontrer sur le terrain strictement professionnel avec des non-catholiques et d'y chercher de concert avec eux à obtenir une plus juste organisation de salaire et du travail; mais il met à cela deux conditions formelles: 1^o) que les membres catholiques des syndicats mixtes fassent en même temps partie d'associations et de cercles catholiques dont la bonne influence contre balancera l'effet d'une promiscuité plus ou moins dangereuse; 2^o) que ces unions s'abstiennent de toute théorie, écrit ou acte en contradiction avec les préceptes et les enseignements de l'autorité religieuse compétente. Il n'y a pas de doute à planer sur la volonté des papes et c'est à cette lumière que nous catholiques nous avons le devoir d'orienter nos efforts.

Mais alors, diront les pusillanimes, que faites-vous de l'unité et de l'entente si indispensables à notre pays? Seuls de notre côté, nous allons être écrasés. Ecrasés par qui, ici à Montréal? Nous avons le nombre: nous sommes les deux tiers de la population, 442,675 sur 685,539; ² nous croissons plusieurs fois plus vite que les races qui nous entourent. ³ Que l'après-guerre nous enlève l'immigration outrancière des vingt dernières années, et dans cinquante ans nous tiendrons la tête de la population. Nous avons la richesse: les deux tiers des propriétaires, 27 137 sur

1. Mgr Pâquet, "Action religieuse et Loi civile," p. 262, 263

2. Rapport de M. Hamilton Ferns, "Devoir," 22 juillet 1918

3. *Veillée des berceaux*, Edouard Montpetit, "Rev. Trimestrielle," août 1918

14 616, sont canadiens-français, ¹ la propriété foncière, celle qui est imposable et qui demeure est entre nos mains; nous avons le talent: de la première génération d'artisan pour la plupart, nous n'avons pas éliminé notre bagage de routine et d'imprécision, mais qu'on nous soumette à l'entraînement technique, nous avons du nerf et du sang et nous serons les meilleurs ouvriers de notre usine; d'ailleurs habitué de bonne heure, par vocation, à scruter les mystères compliqués de notre religion, notre esprit se mouvra à l'aise dans les rouages d'une machine ou les complications de la mécanique. Nous avons la cohésion: nous nous tenons non seulement par le sang et par la langue, mais encore par la pointe la plus intime de l'âme, la Religion; en une heure nous pouvons exécuter, grâce à nos paroisses et à nos sociétés, des mouvements d'ensemble inconnus de la libre pensée et de l'hérésie.

Que nous manque-t-il? Le vouloir! Evidemment le jour où nous mettrons en activité nos incalculables puissances, les distances s'élargiront entre nous et ceux qui ne sont pas de notre foi. Qu'ils ne s'abusent pas cependant. Notre intention ne sera pas de mettre une frontière entre eux et nous, mais plutôt de répéter le geste de l'avant-garde qui fatiguée de piétiner sur place, laisse derrière elle le gros de l'armée, et, à pas redoublés entre dans la fournaise pour arracher à l'ennemi la victoire et la liberté.

II

Le travail localisé et organisé par la raison, voilà une force; le travail jugé et dirigé par la foi, voici une gloire.

S. Jean Chrysostôme parlant de la charité affirme qu'elle à la puissance de "donner à une âme étroite les dimensions du ciel." Pourquoi ne pas ajouter que la foi mise dans une intelligence lui ouvre des horizons d'éternité? Aussi, le chrétien qui étudie le travail, l'envisage-t-il de l'origine des siècles à la consommation des temps.

En ce temps là Dieu avait fait l'homme; et comme il l'avait créé à son image il l'avait mis en paradis, essentiellement actif, *ut operaretur*. Des arbres étaient chargés de fournir à ses yeux la parure et à ses appétits la nourriture.

1. Rapport Lapointe, "Devoir," 14 déc. 1915

Il n'avait qu'à tendre la main pour cueillir les fruits les plus savoureux, qu'un signe et un mot à exprimer pour que toute la nourriture se pliât à ses ordres. ¹

Malheureusement, cette royauté ne lui suffisait plus. Ce trône sur terre n'était pas assez élevé au gré de ses désirs, il en voulut un au-dessus des nuées, à côté de celui de Dieu. Pour y parvenir il lui manquait la connaissance du bien et du mal. Sur l'instigation de Satan, il porta à ses lèvres le fruit qui devait la lui donner. De ce moment il tombe en déchéance. Tout se déchaîne contre lui, terre, animaux, hommes. "La terre, lui dit Dieu, sera maudite à cause de toi, tu mangeras l'herbe des champs à la sueur de ton front et le sol ne produira que ronces et épines." ² Et pour qu'il lui fût impossible, à Adam, de mettre en doute cette malédiction, Dieu suscite en lui cette lutte de la chair contre l'esprit; lutte, plus terrible parce que plus persévérante et plus solitaire, de l'homme contre l'homme, de la bête contre l'esprit qui devait après des siècles arracher au plus fier champion de la chrétienté naissante ce cri de détresse: "*Infelix homo!* Malheureux que je suis! quel est celui qui va enfin me dépouiller de ce corps qui me mène à la mort!" ³

A partir de ce jour le travail devint pénible à l'homme. Il voulut s'en affranchir et pour cela le faire peser sur ses frères et vivre de leurs sueurs. Et plus le naturalisme, en dehors du peuple de Dieu s'épanouira librement au souffle de l'égoïsme, plus cette concentration des biens et cette diffusion de l'esclavage se feront intenses.

Et lorsque le monde païen aura atteint à Rome son apogée de civilisation, il pourra affirmer sans rougir, lui qui compte dix esclaves pour un homme libre, il pourra affirmer par son interprète le plus autorisé, Cicéron: "On doit regarder comme bas le salaire de ceux qui faute de talent louent leurs bras: quiconque vend son travail se met au rang des esclaves. Tous les métiers d'artisans ont quelque chose de vil et une boutique n'est pas digne d'un homme libre!" ⁴

Une boutique n'est pas digne d'un homme libre! Voilà

1. R. P. Schwalm, "Leçons de philosophie sociale," p. 258-260

2. Gen. III.

3. Rom. VII, 24

4. *De officiis*, Pâquet, op. cit., p. 229

l'esclavage en principe, la mainmise de la déchéance sur l'humanité. Heureusement pour elle, cinquante ans après que Céron eut tracé ces lignes, il devait cesser d'avoir raison. Le Fils de Dieu, de toute éternité se présentait devant son Père: "Les holocaustes ne vous ont pas plu. Alors j'ai dit: Me voici." ¹ Il opérât cette descente mystérieuse qui allait rapprocher le Ciel de la terre... Une boutique n'est pas digne d'un homme libre! Pour tabernacle Il choisira le sein d'une pauvre vierge fiancée à un charpentier; pour sanctuaire une échoppe de menuisier où Il passera trente ans de sa vie mortelle sans autre sceptre que le rabot et la scie et sans autre couronne que les sueurs accrochées à son front par les préoccupations et les labeurs... Une boutique n'est pas digne d'un homme libre! Il s'élancera de là comme d'un pinacle pour marcher à la confusion et à la conquête du monde. Et pour couper tout doute sur ses intentions, Il appellera à sa suite des hommes qui trop pauvres pour posséder une boutique, n'ont à leur usage qu'une barque et quelques filets, et c'est au plus vieux d'entre eux qu'il dira: "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise." ² Bien plus, il laissera suspendue à la face de ses fidèles cette scène du jugement, où les mérites seront distribués d'après la conduite tenue à l'égard des pauvres, cette écorce de Jésus-Christ: "J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, venez les bénis de mon Père!" ³

Cette doctrine et cette mentalité, l'Eglise les a recueillies de son Fondateur au jour de son ascension et ce sont elles qu'elle a semées à toutes les générations et à tous les siècles. Et pour coordonner ses efforts, elle s'est présentée au monde du travail avec une doctrine, une morale, un exemple.

Une doctrine. Le travail est une nécessité individuelle et sociale. L'homme n'a pas le droit de manger s'il est trop indolent pour gagner. Il n'a pas le droit de rester oisif, car il compromet par là sa vertu en s'exposant à tous les vices. Au contraire, s'il peine, il peut obtenir la rémission de ses péchés et acquérir des mérites pour le ciel. Le tra-

1. Hebr. X, 6, 8

2. Matthieu, XVI, 18

3. Matthieu, XXV, 35

vail est donc une œuvre de liberté. De plus, il est l'exercice de l'activité sociale indispensable à tout corps qui ne veut pas mourir. Or comme la société vient de Dieu, le travail rend un son d'éternité, et les sueurs ont des reflets du ciel. A l'instar des grandes œuvres, il doit se fortifier de la justice et se couronner de la charité.

Une morale. Cette morale n'est pas le calmant qui endort la douleur à fleur de peau sans la tarir dans sa source; c'est le spécifique qui rongé toutes les racines du mal et qui empêche de nuire. Vous travaillez, vous avez droit à un salaire proportionné à vos aptitudes et à vos efforts. Vous recevez, donc vous devez fournir en proportion raisonnable de ce qui vous est payé pour votre subsistance et celle de votre famille. Voilà l'ordre de la justice, mais la justice n'est qu'une vertu cardinale, au-dessus il y a la charité, vertu théologique, éternelle comme Dieu son principe et sa fin. Ses exigences parleront avec autant de sévérité que celles de la justice au dernier jour. Par elles nous sommes frères! Les patrons sont providence et les ouvriers domestiques. Rien de ce qui touche les uns ou les autres ne doit leur rester étranger. Aussi l'ouvrier se doit-il d'être bienveillant et compatissant à l'égard de son patron. Il y a des retours de charité comme il y a des retours de justice: et ce sont les premiers qui ouvrent les cœurs et appellent les munificences. Si le ciel verse toutes ses pluies sur la terre, c'est que la terre lui envoie toutes ses vapeurs!

Aux rigueurs de cette morale l'Eglise a voulu joindre la force de l'exemple. Le Maître avait travaillé, les apôtres travaillèrent aussi et s'en firent gloire. Ils élevèrent même le travail manuel à la hauteur d'une vocation religieuse et les monastères abritèrent des multitudes de travailleurs. Puis quand il plut à Dieu de faire fleurir en terre d'Amérique un rameau de son Eglise, nos curés se constituèrent eux aussi travailleurs, ils n'eurent pas honte de sortir de leur presbytère, de mettre la main à la charrue et à la herse, de prêcher d'exemple l'amélioration des terres: ils estimaient le travail assez noble pour servir de marchepied à la vertu et au ciel.

Catholiques, tous nous sommes membres d'un même corps dont la tête a paru il y a dix-neuf siècles. Cette doc-

trine, cette morale, ces exemples sont nôtres. A l'artisan catholique d'en être fier et de s'en faire le prosélyte. De même que les membres du corps, par la régularité de leur action, et la bonne apparence de leur surface, ont le devoir de manifester à l'extérieur la pureté et la vigueur du sang qui les anime, de même l'ouvrier, par la régularité, la perfection, la conscience de son travail, a-t-il le devoir de manifester au monde l'universelle vitalité du catholicisme qu'il professe.

Ce devoir n'est pas trop lourd pour ses épaules et cet idéal n'est pas plus élevé que la noblesse de son cœur. Il n'a qu'à réfléchir pour agir!

Abbé ARTHUR DESCHENES



CORRESPONDANCE INTIME

LETTRE A UN AMI

Flavigny-sur-Ozerain, Côte d'Or, France, 17 août 1877.

Mon bien cher ami,

A vrai dire, je t'accusais d'un peu de lenteur, j'avais hâte d'apprendre de toi-même les nouvelles de votre examen et de votre entrée en carrière. Tout de même je ne me sens aucune volonté de te faire la grosse mine pour si peu. S'il y a eu quelque négligence, ta bonne lettre a tout réparé. D'ailleurs, mon bien cher, j'oublie trop souvent mes devoirs envers le meilleur et le plus fidèle des amis, pour trouver étrange ou intolérable qu'on m'oublie ou qu'on me néglige quelques fois. Donc, pas de reproches de ce côté. J'en ai de plus sérieux à te faire.

Te voilà revenu à tes anciennes faiblesses, à ces mélancolies et à ces abattements qui t'ont fait tant de mal autre-

fois. C'est bien pour cela que tu mériterais une forte pénitence. Il faut que tu te corriges sur ce point avant mon retour au pays; car alors je ne te passerai pas ces enfantillages. Au fait, mon bien cher, cela n'est point du tout raisonnable. Je ne te reproche point de sentir quelquefois une impression d'abattement et de tristesse, cela est inévitable, même dans la vie religieuse, à plus forte raison dans le monde. Mais si aucun homme ne peut se soustraire entièrement à ces impressions, aucun chrétien ne doit non plus s'y livrer et s'en laisser dominer. Après tout, d'où viennent-elles? Ce n'est sûrement point de Dieu. Les tristesses surnaturelles n'abattent point l'âme de cette façon, elles la courbent devant Dieu, elles la brisent pour la purifier, mais au milieu de la tourmente on ne perd point de vue le rayon d'en haut. Ces tristesses extrêmes ne viennent pas non plus de la raison; car tout ce qui vient de la raison, est raisonnable et mesurée; or cette tristesse ne l'est pas. Quelle est donc la cause de ce phénomène? Elle est multiple. C'est l'imagination, l'amour-propre bien souvent ou quelque autre passion froissée; c'est aussi, fréquemment, une disposition physique, ou une vie concentrée et une tension excessive de l'esprit et du système nerveux. Ce qui fait illusion, c'est que souvent à ces heures, la foi nous donne le sujet d'une légitime tristesse. Que nous soyons tristes quand nous avons offensé Dieu, cela est naturel, et cela doit être. Mais cette tristesse n'est point sans espérance; loin de là: c'est le meilleur gage que Dieu veut nous pardonner, et que nous désirons l'aimer. D'où vient donc que souvent nous nous prévalons de nos fautes pour nous abandonner à ces tristesses si peu surnaturelles et si peu raisonnables? Le voici, mon bien cher, c'est qu'en tout cela nous sommes à la merci de notre amour-propre. Ce n'est point l'amour de Dieu, c'est l'amour de nous-mêmes qui engendre ce fléau. Le vent du ciel soufflait doux et favorable. Sans rames et sans efforts nous voguions sur les flots de la vie. Nous nous réjouissons de ces faveurs du ciel, sans penser peut-être à l'en remercier. Nous étions flattés de cette amitié de Dieu, sans rien faire pour la retenir et l'accroître; un peu plus, et nous nous complaisions à nous voir en cette faveur, et nous estimions nous-mêmes. Or Dieu nous voyant en cette vaine complaisance en nous-mêmes a voulu nous montrer ce que nous sommes. Il a

soustrait tout-à-coup le souffle favorable de sa grâce, et nous voici abandonnés pour un moment au courant. Et voilà qu'au lieu de tenir d'une main ferme le gouvernail, que nous avons laissé échapper dans nos rêves, et de ramer vigoureusement en attendant que le ciel nous rende le vent favorable, nous nous répétons sans cesse : "Tout allait si bien, quand Dieu était avec moi ; et maintenant que je l'ai oublié tout va si mal ! Encore si c'était la première fois ; mais c'est toujours la même histoire. Tout cela est bien vrai, mon cher, mais tout cela n'est que de l'amour-propre. Ce qui nous afflige, ce n'est point tant d'avoir offensé Dieu que de ne pouvoir plus nous estimer nous-mêmes. Si nous étions vraiment humbles, nous ne serions jamais étonnés de nos fautes, même les plus grandes, sachant bien que de nous-mêmes, c'est tout ce que nous savons faire. Et nous dirions à Dieu : "Mon Dieu, j'avais perdu de vue ma misère, vous me l'avez rappelée ; soyez-en béni ! et faites que je ne l'oublie plus. Vous voyez maintenant que je ne puis rien sans vous ; faites tout en moi. Aidez-moi à me relever et à vous mieux servir." Et cela fait, nous nous remettrions avec humilité, mais avec ardeur et confiance, au travail de notre sanctification. Défions-nous, mon bien cher, de ces douleurs stériles qu'engendre en nous l'amour-propre, et qui ne nous aident nullement à nous convertir.

Quelques fois aussi ces tristesses excessives sont engendrées par l'imagination. On reconnaît facilement cette source, quand non content de réfléchir sur les tristesses présentes, on rappelle toutes celles du passé, et l'on évoque toutes celles de l'avenir. Le plus souvent ce n'est pas l'imagination qui donne le branle, mais elle prête un puissant concours. Il faut se moquer de ces sortes de rêves ; ce sont fantômes bons seulement à émouvoir femmes et enfants. Il faut se bien garder en tout des écarts de l'imagination, mais par-dessus tout en ce qui regarde le salut ; car il n'y a point de chose qui nous soit plus chère et plus inconnue, ni par conséquent où l'imagination se puisse plus librement donner carrière.

Enfin, mon bien cher, une cause assez commune de cette mélancolie, c'est une disposition physique. Il y a des hommes que leur tempérament défend contre toutes les émotions ; d'autres qui ont une prédisposition à la joie et à la gaieté ; d'autres enfin, et c'est le grand nombre sur la terre

d'exil, qui ont une prédisposition à la tristesse et à la mélancolie. Ces hommes trouvent, ils ne savent pourquoi, des larmes au fond de toutes choses ici-bas. Ce sont les prédestinés de la souffrance. Ces hommes ne sont jamais heureux humainement. Mais comment reconnaître si nos tristesses viennent de cette source ? Un signe ordinaire, c'est lorsque cette tristesse se porte sur tout sans qu'elle ait un objet bien déterminé, et lorsqu'elle est accompagné d'un état de prostration, d'abattement et de malaise corporel.

Laquelle de ces causes engendre tes tristesses, il me serait difficile de le dire à distance, ne t'ayant pas vu depuis longtemps. Mais j'opine que ce serait un peu le tempérament et beaucoup l'amour-propre. Il y a aussi une autre cause. C'est lorsque Dieu est jaloux d'une âme qu'il veut tout entière pour lui seul et jusqu'à la mort, et qu'il la poursuit toujours jusqu'à ce qu'elle se donne à lui sans réserve, soit dans le monde, soit dans la vie religieuse. Mais cette cause est bien moins fréquente : et il vaut mieux dans la pratique commencer par croire au naturel avant de croire au surnaturel.

Quels sont les dangers de ces tristesses ? quels sont leurs remèdes ? Les dangers, c'est toujours la perte du temps, l'amointrissement de la volonté, l'amollissement du caractère. Lorsque la cause est l'amour-propre, l'effet naturel, c'est de fortifier cette passion subtile, ou de nous abattre et de nous décourager. C'est aussi souvent de nous aigrir contre les autres et contre nous-mêmes. Et tu prévois les dernières et plus terribles conséquences que ces premières entraînent après elles lorsqu'on ne lutte pas avec énergie. Si c'est l'imagination ou le tempérament qui amènent les tristesses, leur terme voisin et inévitable quand on ne lutte pas, c'est la volupté. Le nombre est bien grand des âmes qui vont aux abîmes par ce chemin.

Je te dis franchement ma pensée sur tes maladies. C'est le moins difficile ; je voudrais te donner un remède. Le premier, c'est toujours la prière, la prière humble et confiante. Le deuxième, c'est de renoncer à la volupté que tu ressens au fond de ces tristesses. Souvent la tristesse passerait vite si l'on n'y trouvait pas un secret plaisir, plaisir malsain, mon bien cher, qui en appelle fatalement d'autres plus

malsains encore. Le troisième, c'est de faire une diversion quelconque, travail, lecture, promenade, causerie, qui sorte l'esprit de ce milieu. Un des meilleurs remèdes pour moi, c'est le travail manuel. Je soigne les fleurs; et j'y mets tant d'ardeur, que j'oublie tout le reste. En cherchant un peu, tu trouveras sans doute quelque diversion, qui te serait agréable. Il faudrait y recourir. Ce sont là des moyens utiles pour toutes ces tristesses d'où qu'elles viennent. Quand elles tiennent à une indisposition du corps, il faut le remettre le plus vite possible en son état normal, en suivant un bon régime et prenant du sommeil ce qu'on en peut prendre. Quand cela vient de l'imagination, il faut tout simplement aller au fond des choses, et se dire: voyons bien qu'elles sont les raisons sérieuses et légitimes de cette tristesse. Si tu arrives à les préciser, tu n'auras pas de difficultés à dominer tes impressions. Si tu ne peux arriver à les préciser, c'est que ces raisons ne sont guère sérieuses, et ce serait par trop ridicule de s'y arrêter. Enfin, si malheureusement la conscience de quelque faute t'affligeait, il faudrait tout simplement faire un acte de contrition sur l'heure, puis te confesser au premier moment. Car il importe qu'avant tout tu sois en paix avec toi-même et que tu n'ais pas à te reprocher une faute qui n'a point été pardonnée.

Voilà, mon bien cher, toute la pénitence que je te donne: c'est de lire et de mettre en pratique tout ce que je viens de t'écrire, et de me dire franchement, à chaque lettre, où tu en es avec cette maladie.

Tu ne me dis point d'autres détails qui m'intéresseraient, sur toi d'abord et sur les confrères ensuite. Sur toi. Tu m'apprends le mariage d'Alfred, c'est très bien fait! et toi où en es-tu? Je conçois qu'on ne dise pas volontiers des choses si délicates; aussi je ne demande aucun détail. Tout ce que je voudrais savoir, c'est le général. Que tu y penses ou que tu n'y penses pas, cela change de suite l'horizon de ta vie. Je n'ai point coutume de me mêler de ces détails, où je ne m'entends guère, dis-moi seulement; si tu le peux, si tu as commencé quelque liaison, et quelles sont tes idées là-dessus. Ceci est trop important, dans la vie d'un chrétien, et peut avoir trop d'influence sur les états d'âmes par lesquels tu passes, pour que je ne m'y intéresse pas beaucoup.

En voilà assez pour cette fois. Ecris-moi bientôt, si c'est possible. Mais surtout n'oublie pas de prier beaucoup pour moi. Il m'est facile de te faire de beaux sermons; mais je n'en vaudrais pas mieux pour cela, et je t'assure que je suis un bien misérable religieux.

Tout à toi, mon bien cher,

FR. TH.-DOM.-C. GONTHIER, O.P.



DANS L'ORDRE

Le R. P. Doyon, O.P., aumônier militaire, adresse au T. R. P. Provincial, la lettre suivante:

Frensham Pond Camp, 25 août 1918.

Très révérend et cher Père,

Le 25 août, j'apprenais par hasard la mort de mon cher compagnon de voyage aux États-Unis, le Comte de Chavagnac. En passant à Paris, j'ai pu en savoir la date précise par le bureau de l'*Action Française*; ce journal publiait le 15 juillet 1918, la note suivante:

“Nous avons la grande douleur d'apprendre la mort d'un de nos amis les plus dévoués et les plus chers, le comte de Chavagnac, mortellement atteint, le 28 juin dernier, sur le front d'Italie et mort dans la nuit même à l'ambulance où on l'avait transporté.

“Xavier de Chavagnac était lieutenant d'artillerie. Il était décoré de la Légion d'honneur. Il avait reçu, le printemps dernier, du gouvernement, une mission au Canada, où il servit la France par son intelligence comme il l'avait servie sur les champs de bataille par son courage.”

J'ai porté tout le long de mon voyage en Bretagne, le poids douloureux de cette perte, très vive entre toutes les pertes récentes.

Les dernières attaques ont été glorieuses pour le nom Canadien-français; mais la gloire militaire se paie au prix du sang. Le 22^{ième} a été grandement à l'honneur. L'âme endeuillée par nos pertes, j'ai pu soulager ma peine en célébrant un service funèbre à Paris, le 16 septembre; c'était au retour de mon pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. J'y ai rappelé nos derniers héros canadiens-français: Brillant, Veilleux, Dupuy Roméo, de Sherbrooke, Cadotte, Lemieux Rodolphe, du 22^{me}, Cormier, du 25^{me}, et Mercereau, du 26^{me}, ces deux derniers acadiens; ensemble, avec la même bravoure, canadiens et acadiens ont donné leurs vies pour délivrer le sol de la France. *L'Action Française*, *l'Echo de Paris*, la *Croix*, ont publié des notes; voici celle de *l'Action Française*:

“*Les Canadiens-Français*.—Lundi matin, à 10 heures, à l'église Saint-Sulpice, le R. P. C.-V. Doyon, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, aumônier du 22^{me} bataillon canadien-français, a célébré un service pour ses compagnons tombés au champ d'honneur.

“Des délégations des hôpitaux canadiens de Saint-Cloud et de Joigny assistaient à la cérémonie. M. Roy, commissaire canadien à Paris, y occupait une place d'honneur. L'absoute a été donnée par le supérieur général de Saint-Sulpice, assisté de M. Hertzog, procureur de la Congrégation à Rome, du supérieur du séminaire de Paris, de M. le curé de Saint-Sulpice, du R. P. Adam, des Frères-Prêcheurs, ancien vice-provincial au Canada.

“Le capitaine-aumônier a dépeint dans son allocution la vaillance et la foi des Canadiens-français, armés pour rendre à la France d'aujourd'hui ce qu'ils ont reçu de la France ancienne. Si ce bataillon est seul, au front, de sa formation, c'est qu'on n'en a pas autorisé d'autres. Tout seul, il a su porter haut la gloire de ses compatriotes, à Saint-Eloi, à Courcelette, à Vimy. Partout préparés aux derniers sacrifices, les Canadiens-français ne savent pas ce que c'est que la peur, ils ne savent que vaincre ou mourir. En trois ans, pas un homme du 22^{me} bataillon ne s'est laissé faire prisonnier.

“Telle est la part prise dans cette guerre, par les compagnons du R. P. Doyon : tel est le cœur qui bat là-bas pour nous. L'honneur de la province de Québec est tout entier dans ce témoignage.”

La jeunesse catholique de France était représentée par M. Victor Ducaille, son vice-président. J'ai recueilli à cette occasion de très hautes et très précieuses sympathies pour nos soldats canadiens-français.

M. François Veillot absent de Paris s'est excusé par lettre.

J'ai soldé tous les frais du service funèbre, une bonne 1^{re} classe ; et cela, sans rien retrancher aux secours que je verse à trois familles de réfugiés, venus de Locre et Bailleul.

Je ne puis envoyer mes sympathies aux familles de tous nos morts, leur dire quelle part ils ont, enfants et parents, à mes intentions au saint sacrifice. J'ai voulu, par ce service solennel, montrer à tous quelle affection m'unit à jamais, à mes enfants, à leurs familles ; n'ai-je pas le droit de pleurer un peu comme pleurent les mères ?

Retourné au devoir, je trouve un nouveau groupe qui, je l'espère, me donnera les consolations accoutumées. En août, nous avons eu, en cinq semaines, 3,606 communions. Chaque soir, nous avons le rosaire médité, suivi du salut. J'ai aussi prêché le triduum de saint Dominique. Priez pour moi.”

DANS LA PROVINCE

—Le R. P. Harpin, du Couvent de Sainte-Anne de Fall-River, a été nommé aumônier dans l'armée américaine et sera attaché à la base navale de Haïti.

—Le R. P. Lamarre, du Couvent de Portland, Orégon, vient d'être nommé aumônier du District militaire d'Ottawa, en remplacement du R. P. Ollivier qui accompagnera nos soldats en Sibérie.

—Le R. P. Hamel est assigné au Couvent de Sainte-Anne de Fall-River, et le R. P. Béliveau à la Maison vicariale de Québec.

Médailles en Aluminium

MEDAILLE DE S. VINCENT FERRIER

- ET -

MEDAILLE DU Bx MARTIN DE PORRES

(contre les méfaits des rats et des souris)

Sur un côté de la médaille : S. Vincent Ferrier ;
sur l'autre côté : Bx Martin de Porrès.

L'unité..... 5 sous, port compris
la douzaine..... 35 sous, " "
le cent..... \$2.50, " "

Images du Bx Martin de Porrès (contre les méfaits des rats et des souris)—la douzaine : 10 sous ; le cent : 60 sous.

Images de S. Vincent Ferrier avec prière pour neuvaine :
la douzaine : 5 sous ; le cent : 35 sous.

Médailles du Très Saint Rosaire : la douzaine : 25 sous.

Neuvaine à S. Vincent Ferrier. 24 pages : 10 sous.

LE ROSAIRE, St-Hyacinthe



MIEL

RUCHER DE

CHS. PELOQUIN, APICULTEUR, ST-HYACINTHE, P. Q.

LA CIE LANGEVIN

(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de pâtisseries. Spécialité : Fabrication des bisouits "SODA"

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197

82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

**SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières,
Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.**

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage

Catalogues gratuits sur demande

CARON FRERES,

EDIFICE CARON
233-239 RUE BLEURY

Montréal

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE

VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS

ST-HYACINTHE, P. Q.

M.O. DAVID & Cie,

Enrg.

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St-Simon, St-Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur commande à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils,

Marchandises Sèches

et Nouveautés. . .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TELEPHONE 30.

A. RACINE, Ltée

Nouveautés en Gros

Représentant à **OTTAWA**

P. E. BISSONNETTE, 111, rue Sparks.

Tel. Bell 6707-6708

Appel du soir : Westmount 5292

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable,
Huiles, Vitres, Bois, Charbon, Glace, etc.

Seul représentant pour la Province de Québec

Engins à Gasoline " Ferro ", Bateaux en acier " Mullin "

362-366 Notre-Dame Ouest

43-47 Dupré.

MONTRÉAL.

LES DOCTEURS
FOURNIER ET HOULE
CHIRURGIENS-DENTISTES

Experts-spécialistes dans les dentiers et tous les ouvrages en or.
Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur
en 5 à 10 minutes avec obturations finales ou couron-
nes quelconques, le tout en une seule séance.

182 RUE GIROUARD, - SAINT-HYACINTHE

TEL. BELL, 27.

JOS. LEBRUN,
SUCCESSEUR DE CHS. G. RACICOT
MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,
Son, Gru, Moulée, Graines de Semence.
Coin des Rues St-Antoine et Mondor
ST-HYACINTHE, Qué.

EN VENTE à l'adresse " Le Rosaire, " S. Hyacinthe, P. Q.
N. B.—Nous payons tous les frais de poste des envois.
Litanies et cantiques pour la procession mensuelle du Rosai-
re—10 sous l'unité, \$8.00 le cent.
LE SAINT-ROSAIRE, Guide des fidèles, in-12 de 214 pages par
le R. P. Harpin, O. P. — Prix : 25 sous.
LE SAINT-ROSAIRE. Guide du prêtre, in-12 de 278 pages.
Même ouvrage que le précédent avec seconde partie pour le cler-
gé, par le R. P. Harpin, O. P. — Prix : 40 sous.

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited
MARCHANDS DE CHARBON

Anthracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies,
Charbon de forge Américain, Scotch & Steam.

Bureau et Quai, 126 Rue St-André - - QUÉBEC.

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

LAPORTE, MARTIN, LTEE.

EPIERIES ET VIN EN GROS

584 Rue St-Paul Ouest - - - MONTREAL, Qué.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marché de la Basse-Ville, **OTTAWA, Ont.**

LAFRANCE & SYLVESTRE,

Négociants et Importateurs

Sucreries, - Tabacs, - Papeteries
[EN GROS]

120 ST-ANTOINE, ST-HYACINTHE, P.Q.
TEL. BELL 271

L. Chaput, Fils & Cie, Limitée.

NÉGOCIANTS EN VINS.

IMPORTATEURS DE THÉS, CAFÉS, ÉPICES, ETC.

Nous avons un assortiment considérable de

VIN DE MESSE

Tarragone et Sicile.

Nous faisons aussi une spécialité des

HUILES D'OLIVES

• Françaises et Italiennes, garanties strictement pures.

Demandez nos prix . . . Ils vous intéresseront.

Pharmacie St-Hyacinthe

PLACE DU MARCHÉ,

EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.

SPÉCIALITÉ : LES PRESCRIPTIONS.

Articles de toilette. Bonbons, Parfums, etc.

Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes
" REXALL ".

Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.

AGENCES : Pour le PHONOGRAPHE EDISON, le KODAK EASTMAN,
et les remèdes de famille "NYAL" et "NA-DRU Co".

J. H. E. BRODEUR, Propriétaire

Le Magasin du Peuple

93 RUE CASCADES
en face de la station de Police et des
Pompes.

Vaisselle, Verrerie, Porcelaines,
Objets de Fantaisie, etc.

TAPISSERIES — PEINTURES
Vitres, Rideaux, Moulures à cadres

ENTREPRENEUR, PEINTRE,
TAPISSIER ET DECORATEUR

Alph. Segnin, Prop. St-Hyacinthe

Tél. Bell 390

" Le Rosaire pour tous "

CANADA { Par la poste.....25 sous
 { Par les Zélat... 20 "

ETATS-UNIS { Par la poste.35 "
 { Par les Zél. 25 "

Saint-Hyacinthe, - P. Q.

Telephone Bell 310

Carrosse No 2
Carriage

JOSEPH BERTRAND

COCHER - CARTER

No. 30 rue Laframboise

ST-HYACINTHE, QUE.

No. 30 Laframboise St.

Ecurie de Louage, Carrosses simples et doubles, pour Mariages, Baptêmes, etc
Automobile. EXPRESS,
Livery Stable, simple and double, Carriages for Wedding, Christening, &c
Motor Car, EXPRESS.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone } 743
LaSalle } 1392

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

ET IMPORTATEUR EN GROS DE PRODUITS CHIMIQUES
ET PHARMACEUTIQUES

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO
MONTREAL, P. Q.

TEL. MAIN 7767

Librairie Notre-Dame

(MESDEMOISELLES MIGNAULT, props.)

Papeterie, Reliure, Impressions

28, Rue Notre-Dame Ouest,

MONTREAL, Que.

LE BAZAR

U. FOURNIER

OBJETS DE PIETE, ARTICLE DE FANTAISIE,
EFFETS DE LIBRAIRIE, - BIJOUTERIES

109-111 Rue Cascades, ST-HYACINTHE, Que.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classi-
ques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.

Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

L. H. MAJOR & J. SOUBLIÈRE, Ltée

EPICIERS EN GROS

Tél. R. 25 et 26

160. rue Nicolas

OTTAWA

Demandez nos prix.

Ils vous intéresseront

Casavant Frères

FACTEURS D'ORGUES
St-Hyacinthe, P. Q.

MAISON FONDÉE EN 1879.

ORGUES A TRANSMISSION, ELECTRIQUE PNEU-
MATIQUE OU TUBULAIRE, SOUFFLERIE
ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE.

Arthur Ledoux
OPTICIEN BIJOUTIER

ST. HYACINTHE P. Q.

TEL: No:10

201 RUE CASCADES.

BLOC BALMORAL



HARNAIS, SELLES, COU-
VERTES A CHEVAUX, VA-
LISES, MALLES, SACS DE
VOYAGE. - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL.

Matthews-Blackwell, Ltée

Entrepôts frigorifiques.—Marchands de Produits

EN GROS

Renommés pour "Sweet Clover Brand"
Beurre de Crèmerie, Etc.

OTTAWA, 44 Nicholas.

CHAPELLERIE SPECIALE

POUR LE CLERGÉ

CHAPEAUX ROMAINS de Peluche, de Soie, de
Futre, de Cachemire et de Paille Palmier.

Les commandes par la poste sont exécutées le
jour même qu'elles sont reçues.

SATISFACTION GARANTIE.

CHAS. DESJARDINS & CIE, L^TEE
130, RUE ST-DENIS, MONTREAL, CANADA.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit
de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un
prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à
renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique
dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

“ Le Rvd PH. FILION, professeur de chimie à l'Université
Laval est depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller
la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE
EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE
QUEBEC. ”

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

— A responsabilité limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe
et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuilles Mobiles.

← ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE →

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE